

SÉANCE DU 8 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 8 juin 2022 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BEUCHESNE, Mario	Maire	Saint-Fabien
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
JONCAS, Rodrigue	Représentant	Rimouski
LEPAGE-LECLERC, Vanessa	Représentante	Saint-Anaclet-de-Lessard
PROULX, Langis	Maire	Esprit-Saint
SAVOIE, Robert	Préfet suppléant	Saint-Valérien
THÉRIAULT, Julie	Maire	Saint-Marcellin
VIEL, CLAUDE	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

Étaient absents :

GAGNON, Chantal	Maire	La Trinité-des-Monts
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 30.

22-164 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

22-165 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du 5 mai 2022 et de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 19 mai 2022, avec dispense de lecture.

22-166 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 19 mai 2022, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et greffier-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du

conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-167 APPUI À L'ORGANISME EN TOUT CAS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) lance un nouveau programme de financement des organismes communautaires de travail de rue en prévention de la criminalité (TRPC);

CONSIDÉRANT QUE le soutien du MSP, sous forme de subventions renouvelables chaque année, pourrait atteindre une somme de 345 000 \$ pour la durée du programme;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée aux organismes sélectionnés est de 115 000 \$ par année pendant trois ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *En tout CAS* déposera une demande de financement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE si l'organisme est retenu, cela leur permettrait d'avoir une certaine forme de sécurité financière pendant trois ans grâce à un financement à la mission;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette reconnaît l'importance des services d'*En tout CAS* pour le territoire;

Il est proposé par Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette appuie *En tout CAS* dans sa demande au nouveau programme de financement des organismes communautaires de travail de rue en prévention de la criminalité du ministère de la Sécurité publique.

22-168 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par Julie Thériault que lors d'une séance ultérieure du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé : « *Règlement modifiant la politique de gestion contractuelle* ».

22-169 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'une politique de gestion contractuelle a été adoptée par la MRC de Rimouski-Neigette le 24 novembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé : « CM »);

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 CM a été remplacé le 1^{er} janvier 2018, obligeant les MRC, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la MRC de Rimouski-Neigette étant cependant réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement actuellement en vigueur, les règles prévues pour l'octroi d'un contrat en dessous du seuil d'appel

d'offres public ne permettent pas de conclure un contrat de gré à gré sauf lorsque la dépense est inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans certaines circonstances le processus d'appel d'offres sur invitation pour des contrats d'approvisionnement ou de services dont la dépense est d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, s'avère infructueux et qu'il y aurait lieu de permettre la conclusion de gré à gré;

Conformément à la loi, Claude Viel dépose le projet de règlement intitulé « *Règlement 22-04 modifiant la Politique de gestion contractuelle* ».

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

22-170 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien a adopté le 2 mai 2022, le règlement 2022-341 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la Municipalité Saint-Valérien;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme avec les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement n'a pas à être soumis au comité consultatif agricole puisqu'il n'affecte pas de façon particulière la zone agricole désignée;

Il est proposé par Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement de concordance 2022-341 modifiant le plan d'urbanisme pour la Municipalité de Saint-Valérien, et que le directeur général et greffier-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

22-171 AVIS SUR UNE DÉROGATION MINEURE / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'accorder une demande de dérogation mineure conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté la résolution 2022-04-210 accordant une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement de trois aires de chargement et déchargement en cours avant;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de trois nouvelles aires de chargement et de déchargement en cours avant sont situées à

proximité, mais à l'extérieur d'une zone de contrainte naturelle;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut se prévaloir ou non de se prononcer sur une dérogation mineure pouvant avoir comme effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE le 22 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a émis une recommandation favorable à la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski considère que cette dérogation mineure n'aura pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné par la dérogation mineure est situé à l'extérieur d'une zone de glissement de terrain, soit à un peu plus de 150 mètres;

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette n'entend pas se prévaloir de son pouvoir d'imposer des conditions ou de désavouer la décision rendue par la résolution 2022-04-210 de la Ville de Rimouski accordant une dérogation mineure.

CULTURE ET PATRIMOINE

22-172 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL / PROJETS CULTURELS 2022

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel (EDC) 2021-2023, il est proposé par Mario Beauchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le versement d'aide financière pour les projets suivants :

Organisme	Projet soutenu	Montant
La lueur de l'espoir du Bas-Saint-Laurent inc.	<p>Journée découverte du Cabaret de la diversité- été 2022</p> <p><i>Objectif 3 : Appuyer les intervenants dans leurs initiatives culturelles</i></p> <p><i>Action 3.1 de l'EDC : Soutenir des projets qui visent la découverte d'activités artistiques et culturelles dans les milieux ruraux, notamment auprès de la clientèle adolescente.</i></p> <p>De juin à août 2022, 8 Journées découvertes seront offertes gratuitement à la population de l'ensemble de la MRC, mais en ciblant principalement des personnes issues de l'immigration, des nouveaux arrivants de tout horizon et les jeunes de 13 à 30 ans. Le transport vers les sites est fourni en plus d'un goûter. Plus de 200 participants y sont attendus.</p> <p>L'objectif principal de ces journées est de faire découvrir le territoire de la MRC aux participants, en mettant l'accent sur la découverte des milieux ruraux, pour leur permettre de s'imprégner davantage de la culture, de l'histoire et des valeurs de notre territoire.</p>	9 900 \$

Organisme	Projet soutenu	Montant
	Ce projet favorise le rapprochement interculturel et intergénérationnel et donc des relations plus harmonieuses entre les résidents de la MRC, de toutes origines.	
Le Vieux Théâtre de St-Fabien	<p>Les 5 à 7 panachés</p> <p><i>Objectif 3 : Appuyer les intervenants dans leurs initiatives culturelles</i></p> <p><i>Action 3.1 de l'EDC : Soutenir des projets qui visent la découverte d'activités artistiques et culturelles dans les milieux ruraux.</i></p> <p>Les 5 à 7 panachés sont une série de quatre spectacles professionnels gratuits, présentés en plein air durant la saison estivale et qui mélangeront cultures et de saveurs sur scène et en dégustation. Une collaboration avec le milieu bioalimentaire local et le milieu artistique est aussi mise de l'avant dans ce projet. Les spectacles seront donc offerts dans un contexte festif et gourmand et permettront aux spectateurs de tout horizon de découvrir et redécouvrir une partie de la programmation du Vieux théâtre de St-Fabien.</p> <p>Ces spectacles seront proposés à Saint-Fabien, au Bic, à Pointe-au-Père et au Parc du Bic.</p>	6 000 \$
1-COSMOSS RN (Ville de Rimouski) 2-Réseau Biblio du BSL	<p>Ruralité engagée en littératie et numératie (RELN)</p> <p><i>Objectif 5 : Actions concertées en littératie en milieu rural</i></p> <p><i>Action 5.1 de l'EDC : Consolider des projets ayant pour objectif la promotion de la lecture et de l'écriture, de même que la valorisation des bibliothèques rurales dans leur rôle de 3^e lieu.</i></p> <p>C'est désormais 6 municipalités de la MRC qui participent au projet RELN, où plus d'une soixantaine de jeunes du primaire participent, une fois par semaine, à des ateliers qui mettent en valeur l'écriture et les mathématiques. Ces ateliers ont lieu après l'école, dans la bibliothèque municipale. Amorcée en 2017, cette action continue de se consolider et de se développer dans de nouveaux milieux. Elle est particulièrement profitable pour les élèves en situation de vulnérabilité.</p> <p>Les partenaires principaux de la MRC sont COSMOSS RN, le Réseau Biblio et Pro-Jeune-Est. Tous sont très impliqués dans le projet.</p> <p>Depuis ses débuts, ce sont des centaines d'enfants du primaire de la MRC qui ont suivi ces activités et plus d'une cinquantaine de bénévoles les ont accompagnés. Cela a également eu pour effet une forte augmentation de la fréquentation des bibliothèques rurales.</p> <p>Ce projet est devenu une action phare de l'intervention en développement culturel sur le territoire rural. Les partenaires souhaitent poursuivre pour de développer un projet solide, structurant et pérenne.</p>	10 816 \$ (COSMOSS) 9 184 \$ (Réseau biblio du BSL)
Festival de la fenaison	<p>25^e édition du Festival de la fenaison – spectacle spécial et accessibilité</p> <p><i>Objectif 1 : Appuyer les intervenants dans leurs</i></p>	5 000 \$

Organisme	Projet soutenu	Montant
	<p><i>initiatives culturelles.</i></p> <p><i>Action 1.1 de l'EDC : Soutenir le dynamisme culturel dans les communautés rurales à travers la réalisation d'actions en arts de la scène, arts visuels, arts médiatiques, numériques et littéraires.</i></p> <p>Dans le cadre de son 25^e anniversaire, le Festival de la Fenaison organise la soirée de la fenaison, une soirée de spectacles de grande envergure qui mettra en valeur des artistes locaux et d'ailleurs au Québec. Avec leur programmation, les organisateurs souhaitent attirer un public varié, tant au niveau des âges et de leur provenance.</p> <p>Pour rendre l'événement le plus accessible possible aux jeunes de la MRC, un prix d'entrée réduit est offert aux 18 ans et moins.</p>	
Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski	<p>Les Fêtes du siècle de Saint-Narcisse-de-Rimouski</p> <p><i>Objectif 8: Soutenir la mise en valeur et la protection du patrimoine</i></p> <p><i>Action 8.2 de l'EDC : Soutenir les initiatives du milieu en patrimoine</i></p> <p>Le Comité du siècle de Saint-Narcisse-de-Rimouski organise pour sa population de nombreuses activités et projets pour mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la municipalité et pour célébrer son 100^e anniversaire.</p> <p>Un des principaux projets culturels sera la création d'une pièce de théâtre montée et jouée par des résidents de Saint-Narcisse-de-Rimouski. Elle sera présentée à la population en décembre et aux élèves de l'école Boijoli. Trois représentations sont planifiées.</p> <p>Un spectacle de musique traditionnelle sera aussi présenté à la population en décembre.</p>	4 000 \$
MRC de Rimouski-Neigette	<p>Cubes du patrimoine / capture ton patrimoine</p> <p>Dans la poursuite de ce qui a été amorcé en 2020, il est prévu de renouveler l'expérience du concours « Capture ton patrimoine » et de l'exposition itinérante qui met en valeur les œuvres photographiques réalisées par des adolescents de notre territoire dont le sujet est le patrimoine immobilier de la région. Ces photographies sont ensuite imprimées sur des plexiglas et installées dans 5 cubes rétroéclairés. Cette exposition circulera ensuite dans différents lieux de la MRC qui souhaiteront l'accueillir gratuitement.</p> <p>Le projet s'inscrit dans le concours d'Action patrimoine, qui vise à initier les jeunes aux notions de patrimoine, d'histoire et de photographie. Nous poursuivrons notre partenariat avec la <i>Société rimouskoise du patrimoine (SRP)</i>, ainsi qu'avec le <i>Centre de services scolaire des Phares</i> (Paul-Hubert, Saint-Jean et Langevin).</p> <p>Rémi Lavoie (professeur d'histoire) et Laurie-E. Cardinal (photographe) agiront à titre de personnes-ressources. Les communications seront assumées par la SRP.</p>	4 000 \$

Organisme	Projet soutenu	Montant
	<p>Ce projet a d'ailleurs gagné un prix Essor du ministère de l'Éducation en 2021, dans la catégorie : « Citoyenneté culturelle ».</p> <p>Les sommes demandées dans le cadre de l'EDC serviront à la coordination de l'exposition itinérante sur le territoire de la MRC en plus de l'entretien des cubes et de leur transport vers les lieux d'exposition, de même qu'à la coordination, l'encadrement et l'animation des ateliers photo pour le volet concours de photo.</p>	
MRC de Rimouski-Neigette	<p>Visibilité de l'Entente de développement culturel (EDC) – refonte du logo et drapeau</p> <p><i>Objectif 1 : Appuyer les intervenants dans leurs initiatives culturelles.</i></p> <p><i>Action 1.1 de l'EDC : Soutenir le dynamisme culturel dans les communautés rurales à travers la réalisation d'actions en arts de la scène, arts visuels, arts médiatiques, numériques et littéraires.</i></p> <p>Afin d'assurer une visibilité de qualité à l'EDC de la MRC pour la promotion d'événements et de projets soutenus par celle-ci, le logo de l'EDC sera refait en haute définition et dans tous les formats nécessaires (jpeg, png, eps, etc.). Un drapeau de type Beach flag sera également conçu afin d'assurer la visibilité de l'EDC directement sur les lieux des événements soutenus.</p>	600 \$

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

22-173 SIGNATURE INNOVATION / ADOPTION D'UN CADRE DE GESTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le volet 3 du Fonds Régions et Ruralité – Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a confié un mandat d'exécution à la Société de promotion économique de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le MAMH prévoit l'adoption par le conseil de la MRC d'un cadre de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité directeur;

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le cadre de gestion pour le volet 3 du Fonds Régions et Ruralité – Signature innovation.

22-174 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marcellin a fait connaître par résolution sa volonté pour l'attribution des sommes prévues au

volet « Soutien aux corporations de développement » de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022-2023 ;

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette modifie la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022-2023 pour ajouter au volet « Soutien aux corporations de développement », la Corporation Avenir Saint-Marcellin.

22-175 AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE SECTORIELLE BIOALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'entente cadre bioalimentaire a déjà été signée par les parties prenantes;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent agit à titre de mandataire de l'Entente sectorielle bioalimentaire 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a déjà adopté une résolution autorisant le versement d'une contribution annuelle de 15 000 \$ pour une durée de trois ans à l'entente sectorielle bioalimentaire 2021-2024;

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer pour et au nom de la MRC l'entente à intervenir entre le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et la MRC de Rimouski-Neigette concernant l'Entente sectorielle bioalimentaire 2021-2024.

22-176 PROJETS SPÉCIAUX / RÉPERTOIRE DES LIEUX DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a un fonds pour des projets spéciaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Répertoire des lieux de plein air printemps-été de la MRC de Rimouski-Neigette a comme objectif principal de répertorier les lieux de plein air qui peuvent se pratiquer gratuitement ou à faible coût sur notre territoire et de les faire découvrir à l'ensemble de la population de la MRC, dont font partie les jeunes de 13 à 30 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la diffusion de ce répertoire en plus grand nombre est au cœur de ce projet (une grande partie des 10 000 copies du répertoire seront envoyées par la poste directement dans les foyers et une version en ligne sera également accessible) ;

CONSIDÉRANT QUE des partenaires clés qui œuvrent auprès des jeunes du territoire de la MRC s'impliquent également dans ce projet, tant au niveau financier qu'au niveau de l'organisation ;

CONSIDÉRANT QUE cette action répond à la Cible 1 de la Politique jeunesse intermunicipale de la MRC, soit de développer un milieu de vie dynamique et des infrastructures accessibles pour les jeunes ;

Il est proposé par Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que le

conseil de la MRC de Rimouski-Neigette octroie une somme de 200 \$ au comité Plein air de COSMOSS Rimouski-Neigette pour soutenir la réalisation des Répertoires des lieux de plein air printemps-été de la MRC de Rimouski-Neigette, à même le fonds pour les projets spéciaux de la MRC.

22-177 PROJETS SPÉCIAUX / ANIMATION DU CARREFOUR INTERNATIONAL BAS-LAURENTIEN POUR L'ENGAGEMENT SOCIAL (CIBLES)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a un fonds pour des projets spéciaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'activités éco-citoyennes pour des camps de jour de qualité en milieu rural a comme objectif principal d'éduquer et sensibiliser les jeunes sur les enjeux sociaux et environnementaux en plus de valoriser la participation citoyenne des jeunes dans la vie municipale et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE ces animations seront offertes dans l'ensemble des municipalités rurales de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est soutenu en partie par le Fonds de développement rural de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, qu'il rejoint les objectifs des Politiques de développement durable de plusieurs municipalités et qu'il s'inscrit dans l'axe Information-sensibilisation-éducation du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette action répond aux cibles 1, 2 et 3 de la Politique jeunesse intermunicipale de la MRC, soit de développer un milieu de vie dynamique et des infrastructures accessibles pour les jeunes, des jeunes écoutés et informés et des jeunes soucieux de leur environnement ;

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette octroie une somme de 2 000 \$ au Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (CIBLES) afin de soutenir la réalisation du Programme d'activités éco-citoyennes pour des camps de jour de qualité en milieu rural, à même le fonds pour les projets spéciaux de la MRC.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

22-178 RESSOURCES HUMAINES / DÉMISSIONS AU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Julie Thériault et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les démissions suivantes au sein du Service régional de sécurité incendie :

- Maxim Leblanc, pompier, de St-Anaclet;
- Pascal Lebel, pompier, de St-Anaclet;
- Simon Deland, pompier de St-Anaclet;

- Jean-François Tardif, coordonnateur à la formation incendie (effective au 24 juin 2022).

22-179 DEMANDE DE DÉLAI AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de schéma de couverture de risques de la MRC de Rimouski-Neigette a été fait le 16 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma a été refusé par la ministre de la Sécurité publique le 15 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la ministre demande des changements ayant des impacts majeurs sur l'organisation et les budgets des services incendie du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des modifications est demandé pour le 13 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE des discussions entre les services du territoire sont nécessaires pour apporter les modifications pertinentes pour les services incendie et que ces modifications soient conformes aux orientations de la ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite adopter dans les meilleurs délais le projet de schéma de couverture de risques modifié ;

Il est proposé par Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette demande à la ministre de la Sécurité publique un délai pour le dépôt du schéma de couverture de risques incendie de la MRC qui se fera au plus tard au conseil d'octobre 2022.

22-180 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Mario Beauchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie au 31 décembre 2020, de l'autorité régionale en sécurité incendie.

22-181 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie au 31 décembre 2020, du Service régional de sécurité incendie.

22-182 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie au 31 décembre 2021, de l'autorité régionale en sécurité incendie.

22-183 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2021 DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie au 31 décembre 2021, du Service régional de sécurité incendie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet suppléant déclare la séance levée à 19 h 45.

ROBERT SAVOIE
Préfet suppléant

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.